

MAIRIE



51, Route de la
DOLOMIE
34800 MOURÈZE

Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025

Date de la convocation : 26 août 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURÈS.

Présents : Patrick-Albert JAURÈS, Christiane CARLES, Eric PARDAILHÉ, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Chantal PAULY, Céline VILLEBRUN, Claudine DIDELET, Daniel PIOT.

Représentés : Stéphanie DURAND représentée par Céline VILLEBRUN, Evelyne JOURDAIN représentée par Éric PARDAILHÉ

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES.

Ordre du jour :

- Sollicitation d'une aide financière auprès d'Hérault Énergies
- Demande de subvention au titre du Fonds vert- Réhabilitation d'un logement communal ;
- Demande de Subvention auprès de la communauté de Communes ;
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2024 ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Soutien aux communes sinistrées de l'Aude.

Approuvé (9 voix pour)

1) Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2025.

Approuvé à l'unanimité des présents (9 voix pour).

Délibérations du conseil

Sollicitation d'une aide financière auprès de Hérault Energies (N° DE_2025_022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 juillet 2025 concernant les travaux d'amélioration et rénovation énergétique du logement du presbytère situé 6 rue de l'église. À la suite d'une réunion avec Hérault Energies pour lancer un programme de rénovation énergétique du bâtiment, un audit énergétique a été réalisé et il en est ressorti les éléments suivants des travaux à réaliser :

- Remplacement des convecteurs électriques par une PAC air/air mono-split de 4 kW dans le salon et une PAC air/air bi-split de 4kW dans les chambres ;
- Remplacement du ballon ECS électrique existant par un ballon ECS thermodynamique sur air ambiant de 200L ;
- Remplacement des luminaires existants par de l'éclairage Led basse consommations ;
- Réfection et mise aux normes totales de l'électricité existante ;
- Isolation de la toiture entre les poutres ;
- Isolation des murs ;
- Remplacement des menuiseries existantes, par des menuiseries double vitrage.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts d'Hérault Energies,

Vu la délibération d'Hérault Energies relative au guide des aides

il est proposé aux membres du Conseil municipal de lancer un programme de rénovation énergétique du bâtiment sis 6 rue de l'église pour les travaux suivants :

Remplacement des menuiseries	25 903,28 € HT
Travaux électriques et climatisation	12 871,86 € HT
Installation d'un ballon ECS thermodynamique sur air ambiant de 200L	3 573,00 € HT
Travaux isolation des rampants en sous-face et isolation des murs en périphérie	19 380,00 € HT

Soit un montant total des travaux HT de : 61 728,14 €

Adopté. Vote 11 voix pour

Demande de subvention au titre du Fonds vert - Réhabilitation d'un logement communal (N° DE_2025_023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 juillet 2025 concernant les travaux d'amélioration et rénovation énergétique du logement du presbytère situé 6 rue de l'église.

Un audit énergétique du bâtiment a été réalisé et il en est ressorti les éléments suivants des travaux à réaliser :

- Remplacement des convecteurs électriques par une PAC air/air mono-split de 4 kW dans le salon et une PAC air/air bi-split de 4kW dans les chambres ;
- Remplacement du ballon ECS électrique existant par un ballon ECS thermodynamique sur air ambiant de 200L ;
- Remplacement des luminaires existants par de l'éclairage Led basse consommations ;
- Réfection et mise aux normes totales de l'électricité existante ;
- Isolation de la toiture entre les poutres ;
- Isolation des murs ;
- Remplacement des menuiseries existantes, par des menuiseries double vitrage.

M. le Maire propose au Conseil de compléter la délibération du 8 juillet 2025 et rappelle au Conseil Municipal que ces travaux pourraient être éligibles au titre du Fond Vert, dispositif créé pour aider au financement de la transition énergétique.

La mesure concerne l'ensemble des travaux réalisés sur les bâtiments appartenant aux collectivités territoriales et à leurs groupements. Ces travaux visent à diminuer significativement leur consommation énergétique et augmenter leur confort thermique, en ciblant en premier lieu une meilleure performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment. Les projets éligibles à ce dispositif peuvent porter sur :

- Des travaux de rénovation énergétique incluant des travaux :
 - D'isolation des plafonds et murs périphériques ;
 - De remplacement des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
 - De remplacement des systèmes d'éclairage existants par des équipements à faible consommation électrique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver une demande de subvention au titre du Fonds Vert sur la base des devis reçus précédemment et complétés pour la réhabilitation de logement soit :

Remplacement des menuiseries	25 903,28 € HT
Travaux électriques et climatisation	12 871,86 € HT
Installation d'un ballon ECS thermodynamique sur air ambiant de 200L	3 573,00 € HT
Travaux isolation des rampants en sous-face et isolation des murs en périphérie	19 380,00 € HT

Soit un montant total des travaux HT de : 61 728,14 €

Les travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2026.

Adopté. Vote 11 voix pour

Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes - Aide à l'action sur les propriétés et espaces publics communaux (N° DE_2025_024)

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants et qu'elle est éligible au dispositif d'aide proposé par la Communauté de Communes, le Conseil municipal souhaite entreprendre des travaux de sécurisation, de mise en valeur et d'aménagement des espaces publics communaux. Ces opérations ont pour objectif d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des administrés, de renforcer l'attractivité de la commune, de préserver le patrimoine local.

M. le maire présente les travaux concernés :

- Sécurisation des espaces communaux par la mise en place de garde-corps
 - À l'accès des containers recyclage ;
 - Au passage à gué chemin de Balauret ;
 - Mise en place d'une main courante pour l'accès à la salle polyvalente ;
- Aménagement du parking visiteur
 - Mise en place d'un horodateur supplémentaire.

Selon l'article 2 du règlement d'attribution d'aides à l'action de valorisation des propriétés et espaces publics présenté par la Communauté de Communes du Clermontais la commune pourrait recevoir une aide à hauteur de 8 846,33 €

La présente demande porte sur l'ensemble des travaux décrits ci-dessus, dont le coût prévisionnel s'élève à 10 614,40 €.

La subvention sollicitée permettra de mener à bien ces projets essentiels pour la commune.

Adopté. Vote 11 voix pour

Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2024 (N° DE_2025_025)

Présentation d'une synthèse par Chantal Pauly

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 25 juin 2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Adopté. Vote 11 voix pour

Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières (N° DE_2025_026)

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mourèze tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune Mourèze contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 400,00 € à l'Association des Maires de l'Aude.

Adopté. Vote 11 voix pour

Projets

- **Point sur la mise en place de l'affichage suite fermeture des massifs.**

Analyse par Éric et Jean-Luc

Rajouter 2 panneaux au P1 et P2

- **Optimisation du dispositif de stationnement réservé aux riverains**

Depuis septembre 2023, notre commune a instauré un système de contrôle des zones de stationnement dédiées aux habitants. Toutefois, force est de constater que le départ de certains locataires, combiné à la distribution de vignettes « visiteurs », a favorisé l'occupation de ces emplacements par des véhicules dont les propriétaires ne résident plus sur notre territoire.

Afin de remédier à cette situation et d'améliorer l'efficacité de ce dispositif, il est **envisagé** une refonte des vignettes selon les modalités suivantes :

- **Personnalisation visuelle** : modification du logo de la commune;
- **Identification précise des résidents** : apposition systématique du numéro d'immatriculation pour les habitants à l'année ;
- **Différenciation des statuts** :
 - Une vignette permanente pour les habitants propriétaires
 - Une vignette distincte, d'une validité annuelle. Pour les locataires *définir un nombre de vignettes visiteurs par résidents*
 - Une vignette spécifique, aux couleurs différenciées, pour les « visiteurs » ;
- **Encadrement strict des vignettes « visiteurs »** : limitation du nombre distribué par foyer.

Cette évolution permettra de garantir un usage équitable et conforme des espaces de stationnement, tout en préservant les intérêts des résidents permanents. Nous vous proposons d'engager sans délai cette réflexion, afin d'aboutir à une solution opérationnelle dans les meilleurs délais.

- **Synthèse sur le projet du parking 3**

Reprise de l'étude avec le bureau d'étude paysager : ESKIS.

Réunion à venir.

- **Projet caméra de vidéo protection entrées village.**

Des cambriolages sur la commune et villages alentours ont eu lieu tout l'été. La plupart des cambriolages ont été perpétrés en plein jour.

Les services de gendarmeries ont suggéré la mise en place de caméra de vidéo protection entrée Est et Ouest du village.

Les circonstances de ces actes laissent penser que la présence de caméras de vidéo protection pourrait être dissuasive ou tout au moins permettre un repérage de mouvements de véhicules suspects.

Notre village étant traversé par une voie unique il est envisagé de disposer les caméras aux seules entrées de la commune.

Le dispositif offrirait toutes les garanties de sécurité et de confidentialité en ne rendant les images accessibles au maire et aux services de gendarmerie et uniquement dans le cadre légal prévu à cet effet.

Nous proposerons un sondage lors de la publication du bulletin d'octobre pour recueillir l'avis de la population sur ce projet.

- **Campa**

Devis restauration sonnerie cloche : 2 258,18 € TTC

Devis approuvé

- **Echange parcelle GUIRAUD** – Acte signé le 28 août

Questions diverses

- **Réunion jeudi 4 septembre** : 14h00 concernant le déploiement du nouveau schéma de collecte pour 2026

- **Urbanisme**

Claude ALMERAS Réfection façade maison rue du cirque. En instruction	Gilbert ABRIC Installation d'une clim Favorable
Alain VALLAT Installation d'une clim Favorable	Sabine MOULIN Installation d'une clim Favorable

- **Journée du patrimoine le dimanche 21 septembre 2025**
- **Le vendredi 26 septembre 2025** : Une SORTIE DE RÉSIDENCE sera organisée le vendredi 26 septembre 2025 à 18h30 dans le lieu-dit « la clairière » - Gratuit sur réservation - Cette résidence est programmée dans le cadre de la Biennale du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.
- **Cérémonie Bir Hakeim : le 27 septembre à 18 heures, dépôt de gerbe sur les tombes du cimetière du village.**
- **Cérémonie Bir Hakeim : le 28 septembre à 11 heures, au mémorial.**

Questions diverses :

- Y a-t-il possibilité de remettre la fontaine en eau ? en circuit fermé ?
Pas possible suivant normes ARS.
- Qu'en est il de la pergola O cirque ?
Projet à remettre plus tard.

Fin de la séance 19h46

La secrétaire de séance
Christiane CARLES



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURES

